



REVIEW ARTICLE

LA CRISE DE CONFIANCE AUX INSTITUTIONS ET AUX ACTEURS ÉLECTORAUX EN CÔTE D'IVOIRE

* Ouattara Abou

Enseignant-Chercheur, UFHB, UFR Criminologie.

ARTICLE INFO

Article History:

Received 26th July, 2025

Received in revised form

10th August, 2025

Accepted 14th September, 2025

Published online 29th October, 2025

Keywords:

Crise de Confiance – Institutions - Acteurs
Électoraux – Côte d'Ivoire.

*Corresponding author:

Ouattara Abou

ABSTRACT

Les joutes électorales en Afrique au sud du Sahara ont toujours été le lys de la violence et de discrédit. La présente étude a pour objectif de mettre en évidence la crise de confiance liée aux institutions et aux acteurs impliqués dans le processus électoral. La Côte d'Ivoire a connu des joutes électorales soldées par diverses crises notamment la crise de confiance. Cette étude pose le problème de la confiance voire de la méfiance en dépit des organismes et des mécanismes de conduite des élections. Elle repose sur l'hypothèse selon laquelle ni les institutions ni les acteurs n'inspirent confiance aux acteurs politiques et à leurs sympathisants lors des élections. Les principaux résultats portent sur l'existence des structures d'accompagnement et d'aide pour des élections justes et transparentes, la manifestation de la crise de confiance par le rejet des institutions et des acteurs électoraux et le refus de reconnaître les résultats des élections. Les résultats ont été obtenus à partir du terrain d'enquête, de la population, d'un échantillon extrait de la population et un recueil des données à travers une étude de documents et une entrevue.

Copyright©2025, Ouattara Abou. 2025. This is an open access article distributed under the Creative Commons Attribution License, which permits unrestricted use, distribution, and reproduction in any medium, provided the original work is properly cited.

Citation: Ouattara Abou. 2025. "La crise de confiance aux institutions et aux acteurs électoraux en Côte d'Ivoire.". *International Journal of Current Research*, 17, (10), 34941-34945.

INTRODUCTION

Les élections ont toujours suscité un intérêt pour les peuples en quête de démocratie et pour les peuples ayant une avancée démocratique bien connue. En Afrique aussi bien qu'ailleurs, les joutes électorales entraînent bien souvent des renouvellements de dirigeants mais aussi le maintien de certains pouvoirs. La quête d'une transparence dans les élections en Afrique a entraîné des réformes dans leur organisation en vue d'assurer leur crédibilité. La question de la transparence électorale constitue le défi des élections en Afrique. Cette transparence, lorsqu'elle est en crise, elle entraîne beaucoup de dérapages conduisant à des destructions de biens publics et privés et des pertes en vies humaines. (Lustenberger, 2018)¹ affirme que les élections sont censées favoriser la démocratie et garantir une meilleure justice. Cette affirmation est valable pour des Etats ayant une culture et un héritage démocratique solide. (Darracq & Magnani 2011)² la mise en place d'éléments normatifs et opératoires a renforcé la crédibilité des élections sur le continent africain. Ce renforcement de la crédibilité est observé au niveau théorique

car les élections au Kenya en 2007, au Zimbabwe en 2008 et en Côte d'Ivoire en 2011 et 2020 permettent de remettre en cause cette crédibilité apparente. La plupart des pays Africains sont souvent des Etats ayant une régression voire un déficit démocratique baignent souvent dans des crises postélectorales. Les Etats tels que le Sénégal qui constitue un exemple de démocratie sous régionale connaît aussi ces violences électorales (Bonang, 2017)³. En effet, les élections quelle que soit leur nature enregistrent toujours des violences sous toutes ses formes ; telles que la violence verbale, physique, psychologique, structurelle... (Bonang, 2017)⁴. (Pétanhangui Arnaud Yéo, 2020)⁵ constatent une persistance de la fragilité démocratique en Côte d'Ivoire depuis les indépendances jusqu'à maintenant. Cette fragilité démocratique contribue à n'en point douter au déficit de confiance aux institutions en charge des élections. L'on note d'ailleurs que selon le

³Bonang, V. K. (2017). LA PREVENTION DE LA VIOLENCE EN PERIODE ELECTORALE. DAKAR : Fondation Konrad Adenauer.

⁴Bonang, V. K. (2017). LA PREVENTION DE LA VIOLENCE EN PERIODE ELECTORALE. DAKAR : Fondation Konrad Adenauer.

⁵Pétanhangui Arnaud Yéo, K. S. (2020, MAI). Démocratie en Côte d'Ivoire : Mythe ou réalité ? AFRO BAROMETER.

¹Lustenberger, A. (2018, Aout). Cambodge: élections et violence. *Magazine du KOFF*.

²Vincent DARRACQ, V. M. (2011). Les Élections en Afrique: Un Mirage Démocratique ? *Cairn.Info*, pp. 839-850.

(Economist Intelligence Unit 2019)⁶ la Côte d'Ivoire est classée 111^{ème} sur 167 pays du monde, le rangeant dans la catégorie « régime hybride », c'est-à-dire à mi-chemin entre une démocratie imparfaite et un régime autoritaire. Toutes choses qui conduisent à un véritable recul démocratique avec son cortège d'injustice et de violence. (UNOWAS, 2017),⁷ depuis les années 90 les échéances électorales en Afrique de l'Ouest ont souvent été une occasion d'expression forte de violence. Cette expression de la violence rompt avec le principe d'une élection tendant à favoriser l'exercice démocratique.

Les élections deviennent par ailleurs le creuset d'une violence latente qui s'exprime au gré d'une situation qui la déclenche. Les causes de ces violences sont souvent liées selon (UNOWAS, 2017)⁸ à la mise en place du fichier électoral, la mise en place de l'administration électorale et les résultats électoraux. (Arsène Brice Bado, 2019)⁹ montre les risques de violences des élections présidentielles de 2020. Son analyse postule du fait que les affrontements antérieurs liés aux joutes électorales entre manifestants de partis opposés pourraient engendrer d'autres situations de conflits électoraux violents.

Pour permettre des élections inclusives, l'acte constitutif de l'(Union Africaine, 2000)¹⁰ engage les Etats à établir des structures de gouvernance démocratiques et attentives aux besoins des populations. Cette volonté de l'UA à promouvoir des valeurs de démocratie sur le continent est souvent sapée par une réalité du terrain quasi difficile à réaliser. Les velléités de se maintenir au pouvoir et celles de remporter des élections quels qu'en soient les prix conduisent la majorité des Etats à vivre des affrontements électoraux dont les causes sont souvent plus endogènes qu'exogènes.

La machine électorale ou le processus électoral devient le point névralgique d'une crise à venir dont les tenants et les aboutissants (les acteurs et les institutions) deviennent l'objet d'une crise de confiance. Pour Peter Penar, R. A. (2016)¹¹ en moyenne à travers 35 pays enquêtés, seule la moitié (50%) des répondants affirment faire « partiellement confiance » (25%) ou « très confiance » (25%) à leur commission électorale. Un sur cinq répondants (21%) affirment n'avoir aucune confiance en leur organisme de gestion des processus électoraux. Sur une échelle de 1 (pas du tout) à 4 (beaucoup), l'amplitude moyenne de la confiance envers les commissions électorales en Afrique est de 2.6, entre « juste un peu » et « partiellement ».

En Côte d'Ivoire, 30%¹² de l'échantillon d'enquête d'AFROBAROMETER ne fait pas du tout confiance à la commission électorale contre 27% qui a justement confiance, 17% partiellement confiance et 25% totalement confiance (PENAR 2016)¹³. La confiance devient une denrée rare au niveau des institutions électorales. Ainsi, en dépit d'un accompagnement international, des instruments internationaux, des experts internationaux, des organismes nationaux d'organisation des élections, des acteurs consensuels, il n'en demeure pas moins que les élections en Afrique connaissent malheureusement des sorts quasi identiques. Ceux des contestations qui posent véritablement le problème de la crédibilité des acteurs et des institutions en charge des élections. D'où vient-il que dans la plupart des pays s'étant choisis des organes en toute liberté pour organiser des élections, l'on assiste toujours à des revendications de victoires et à un rejet systématique des résultats officiels ? Un tel rejet pose en réalité le problème de la confiance ou de la crédibilité accordée aux acteurs et institutions en charge des élections. La présente contribution s'intéresse au cas particulier de la Côte d'Ivoire qui a connu des contestations de résultats électoraux avec une remise en question de la crédibilité des acteurs et du système électoral à proprement parlé. La présente étude se fonde sur l'hypothèse selon laquelle ni les institutions, ni les acteurs en charge d'animer les institutions électorales ne bénéficient d'aucun crédit de la part des acteurs politiques et de leurs sympathisants lors des joutes électorales d'où la survenue des conflits électoraux. On pourrait dire tout simplement que la méfiance réciproque entre acteurs politiques et à l'égard des institutions en charge des élections est à la genèse des conflits post-électoraux en cas de défaite mal acceptée par les « vaincus ». Notre travail portera sur la méthodologie, les résultats des données d'enquête et la discussion desdits résultats.

METHODOLOGIE

Le recueil des données repose sur un construit méthodologique dont les différents axes sont entre autres : le terrain d'étude, la population d'enquête, l'échantillon de la population d'enquête, les techniques de recueil des données et les méthodes d'analyse des données.

Terrain d'étude : La présente étude s'est déroulée exclusivement dans la ville d'Abidjan et précisément dans les communes d'Abobo et de Yopougon. Le choix de ces communes repose sur les résultats des élections Présidentielles de 2020 qui ont donné vainqueur au RDR à Abobo et au FPI à Yopougon. Ces communes étant réputées être les bastions de ces partis politiques en Côte d'Ivoire. Ces deux communes sont assez représentatives de la population électorale de ces deux partis au niveau de la ville d'Abidjan. Ces deux communes regroupent les caractéristiques générales de la population d'enquête.

Population d'enquête : Notre population d'enquête concerne les individus ayant participé aux élections présidentielles de 2010. Il s'agit entre autres des personnes en âge de voter à cette période.

⁶ Economist Intelligence Unit. (2019). Democracy Index
nowas.unmissions.org), U. (2021, Septembre 29). Unowas (<https://unowas.unmissions.org>). Récupéré sur Unowas (<https://unowas.unmissions.org>):

Unowas (<https://unowas.unmissions.org>)
⁸ unowas.unmissions.org), U. (2021, Septembre 29). Unowas (<https://unowas.unmissions.org>). Récupéré sur Unowas (<https://unowas.unmissions.org>): Unowas (<https://unowas.unmissions.org>)

⁹ Bado Arsène Brice, M. Z. (2019). *DES incertitudes électorales: prévenir les atrocités criminelles en côte d'ivoire*. United states holocaust memorial museum.

¹⁰ Africaine, u. (2007). charte africaine de la démocratie, des elections, addis abeba.

¹¹ Peter Penar, R. A. (2016). *La gestion des élections en Afrique Qualité des processus, confiance publique sont des questions centrales*. Afrobaromètre.

¹² Peter Penar, R. A. (2016). *La gestion des élections en Afrique Qualité des processus, confiance publique sont des questions centrales*. Afrobaromètre

¹³ Peter Penar, R. A. (2016). *La gestion des élections en Afrique Qualité des processus, confiance publique sont des questions centrales*. Afrobaromètre

Ce sont des femmes et hommes qui avaient 18 ans révolus et inscrits sur la liste électorale de 2010. Mieux, ces personnes ont exercé leur droit de vote dans l'un des bureaux de vote de chacune de ces communes.

Echantillon de la population d'enquête : Pour cette étude, nous nous sommes référés à la liste électorale de 2010 et aux bureaux de vote. A partir de la liste exhaustive des bureaux de vote nous avons sélectionné de façon arbitraire 10 bureaux dans chacune des communes. Sur la base de ces bureaux de vote, nous avons émis la probabilité d'interroger environ cinq personnes par bureau de vote dans chacune des communes. Ainsi, dans la commune d'Abobo, nous avons interrogé cinquante personnes issues des bureaux de vote 8, 10 et 5 des quartiers SAGBE et 2 et 6 des quartiers AKEIKOI. A YOPOUGON, nous avons sélectionné les enquêtés des bureaux de vote 3 et 5 du quartier WASSAKARA et 4, 1 et 2 des quartiers de SICOGI 1 (bureaux 4 & 1) et SOGEFIHA Solic 1 (bureau 2). Un échantillon de cinquante personnes a été extrait de ces bureaux de vote pour constituer notre échantillon d'enquête.

Au total, notre échantillon a concerné cent sujets pour notre enquête repartie comme suit :

Tableau 1. Echantillon des enquêtés

COMMUNES D'ENQUETE	EFFECTIF	TOTAL
Abobo	50	50
Yopougon	50	50
Total	100	

Techniques de recueil des données : Les principales techniques de recueil des données utilisées dans le présent travail concernent entre autres ; l'entretien ou entrevue et l'étude de documents. L'entretien concerne les interviews réalisées auprès des enquêtés par le biais d'un questionnaire comportant des questions ouvertes et fermées abordant les principales thématiques de la recherche. Ce sont entre autres les questions relatives au niveau de crédibilité accordé aux acteurs et aux institutions, leur perception du niveau de démocratie... L'étude de documents concerne les publications scientifiques, les extraits d'articles de journaux, les rapports des institutions s'intéressant aux questions électorales et les conflits liés aux joutes électorales. Par le biais de ces techniques, nous avons pu recueillir des informations aussi bien qualitatives que quantitatives.

Méthodes d'analyse des données : Deux méthodes d'analyse des données ont été utilisées. Il s'agit d'une part de l'analyse quantitative et d'autre part de l'analyse qualitative.

RESULTATS

Les résultats portent essentiellement sur la crise de confiance aux institutions et aux acteurs en charge de la conduite des élections générales.

Les institutions nationales en charge des élections, leurs soutiens et la crise de confiance : En Côte d'Ivoire, la LOI N° 2001-634 DU 9 OCTOBRE 2001¹⁴ dispose que l'institution en charge des élections est la Commission Electorale Indépendante (CEI). Le chapitre 2 de la loi en son article 2 en fixe ses attributions. La commission est soutenue et accompagnée dans sa fonction par les organismes

internationaux et sous-régionaux. Il s'agit notamment de l'ONU, l'UA, l'UE, la CEDEAO. Ces organisations viennent accompagner le processus à travers leur expertise et les moyens d'ordre logistique et financiers. La commission dans sa perception formelle semble ne pas susciter de plaintes. Cependant, dans son fonctionnement pratique à l'épreuve du terrain électoral, cette commission essuie les critiques des acteurs du processus électoral. Aussi bien les candidats que les sympathisants et partisans des partis politiques surtout ceux ayant connu un échec électoral ; la fustigent et la discréditent. En effet selon certains hommes politiques ayant échoué aux échéances électorales, la commission électorale n'est pas crédible. Elle est l'instrument du pouvoir pour consolider son assise à travers des élections dont les résultats sont biaisés d'avance. La commission est toujours accusée de tripatouiller les élections. Lors des élections à la Présidence de la République de 2010, les résultats publiés par l'ancien Président de la commission Youssouf Bakayoko ont été rejetés au motif qu'ils n'étaient pas consolidés. A la suite, l'on a pu observer des comportements non éthiques de la part du président de la commission en allant proclamer des résultats au quartier général d'un candidat adverse. La commission est mal perçue par les électeurs aussi bien que par les acteurs politiques eux-mêmes.

Pour BK: « la commission électorale est juste une coquille vide. Elle est juste mise en place pour justifier une mascarade qui ne dit pas son nom. Lors des législatives en 2021, nous avons vu comment des résultats ont été tripatouillés dans certaines communes. Il a fallu que certains candidats montent au créneau pour faire reconnaître leur élection. Avec toutes ces choses, comment peut-on faire confiance à une telle institution si elle n'est pas capable d'arbitrage. »

Les vainqueurs des élections ou leurs partisans sont ceux qui se satisfont du travail de la commission et ont souvent moins de griefs contre elle. Ces avis partagés sur la commission électorale montrent un profond malaise au sein de cette institution. Elle traduit une confiance mitigée, relative voire une absence totale de confiance chez les autres. La désignation du Président de la commission et des autres membres relève bien souvent de la collusion d'intérêts entre l'autorité qui nomme et ceux qui sont nommés. Les critères de choix sont souvent inconnus du grand public et l'on ne peut à priori juger de l'indépendance totale du Président nommé et de ses collaborateurs. Au 21^è siècle, sous nos tropiques les questions les plus sensibles devraient pour plus de crédibilité dans leur gestion intégrer des appels à candidature. Les questions électorales étant des questions sensibles et d'Etat, les nominations au poste des institutions telles que les commissions électorales devraient pour plus de transparence, faire place aux appels à candidature. Le cas de la Côte d'Ivoire est évocateur car les morts enregistrés pendant le conflit post-électoral sont liés au contentieux électoral. Un contentieux électoral qui procède de la mauvaise gestion des résultats électoraux. Mauvaise gestion dont la conséquence notable est la crise de confiance à l'institution.

Hormis la commission électorale indépendante, le Conseil Constitutionnel est également dans le viseur des critiques. Le conseil constitutionnel Ivoirien s'est discrédité aux dires de certains observateurs de la vie politique Ivoirienne. Pour M.K « le conseil constitutionnel Ivoirien en revenant sur une décision qu'elle a rendue s'est fourvoyée et s'est discréditée aux yeux du monde entier. En remettant en cause sa propre

décision, elle laisse planer sur elle la suspicion d'une collusion d'intérêts. Le Président Paul Yao N'DRE en rendant une autre décision sous la coercition remet en cause sa formation et pire discrédite l'institution. »

En 2020, l'on assiste à une autre bourde de l'organe de régulation des élections. Elle valide une troisième candidature du Président Alassane OUATTARA en lice pour un troisième mandat sous prétexte que sa candidature était juridiquement fondée, pendant que des éminents constitutionnalistes contestaient la validité d'une telle candidature. Sous un fallacieux prétexte d'une première candidature sous la Troisième république, la candidature de trop a été acceptée au mépris des règles constitutionnelles et des lois électorales notamment le code électoral. Le ministre de la justice lors de la présentation du projet de loi sur la révision constitutionnelle, avait affirmé que la présente constitution ne pouvait pas permettre une troisième candidature. Cependant, cette affirmation a été battue en brèche par la réalité politique qui a vu la validation de la troisième candidature du Président Alassane Ouattara. Ces cas de flagrance de violation constitutionnelle validée par la juridiction de haute instance laissent entrevoir une véritable crise de confiance aux institutions électorales. Ainsi, ni la commission électorale ni le conseil constitutionnel ne peuvent se prévaloir d'institutions crédibles.

Les acteurs en charge des élections et la crise de confiance :

La crédibilité d'une institution ne vaut que par les actes de ses acteurs. Lorsque les acteurs manifestent des comportements contre-éthiques, l'image de l'institution s'en trouve fortement marquée. En Côte d'Ivoire, les acteurs des commissions électorales se sont illustrés par la mauvaise manière. Toute chose qui a contribué à ne plus leur faire confiance. Les acteurs des commissions électorales notamment la CEI Ivoirienne ne jouissent pas d'une pleine autonomie ou encore d'une véritable indépendance. Ils sont nommés par le pouvoir exécutif pour certains et pour d'autres désignés par leur organisation politique. Un tel modèle de commission ne peut que susciter chez les acteurs les velléités de fidélité à leur mandant. Mandant qui n'est autre que le parti politique dont on est issu ou le pouvoir politique dont relève notre nomination. Dans un tel contexte, le caractère de l'intérêt général qui doit refléter la mission d'ordre public, laisse en réalité libre cours à des collusion d'intérêts d'ordre privé ou partisan. La mission devient alors une mission à caractère personnel et non général. Chacun des acteurs tentera donc de tirer profit de quelques failles du processus ou du système pour tenter de faire gagner son parti. Les vidéos de l'élection Présidentielle de 2010 montrant DAMANA PICKASS représentant du FPI à la commission centrale contestant vigoureusement des résultats constitue un exemple d'une commission dans laquelle on vient en mission avec un agenda caché. Le Président d'alors Youssouf BAKAYOKO, en donnant des résultats hors délai dans un lieu non indiqué avec des médias étrangers se rendait coupable de façon flagrante d'une collusion d'intérêts avec le RDR devenu pour la circonstance RHDP. Les hommes dans leur appréhension du pouvoir d'Etat les rend plus ou moins partisans et partiaux dans la conduite des missions qui leur sont confiées dans l'exercice de leur fonction. On se retrouve face à des partisans ou des sympathisants qui foulent au pied les règles fondamentales de la neutralité et du devoir républicain. De telles pratiques donnent raison à la plupart des observateurs de la vie politique qui n'ont aucun crédit aux hommes qui sont nommés à la tête de l'institution. La

désobéissance civile en 2020 en Côte d'Ivoire témoigne d'une crise de confiance aux acteurs en charge des élections. Le Président KUIBIERT a également été confronté à la question de la crédibilité de sa personne dans la conduite des élections. Sa proximité avec le Président de la République est un motif de discrédit car son impartialité n'était point garantie. Les allégations de partialité d'avec le pouvoir, de concussion de la part des acteurs fragilisent leur crédibilité et partant toute l'institution. Ainsi, la crédibilité de l'institution est inséparable de celle des acteurs. Plus les acteurs paraissent crédibles, plus l'image de l'institution s'en trouve renforcée positivement. Il faut par ailleurs noter que plus les soupçons de discrédit ou de corruption voire de partialité pèsent sur les acteurs, moins l'institution est perçue comme crédible. Il y a donc une corrélation entre les acteurs et les institutions au niveau du degré de confiance qu'on peut leur accorder ou leur retirer.

DISCUSSION DES RESULTATS ET CONCLUSION

La présente étude a porté sur la crise de confiance aux institutions et acteurs en charge des élections en Côte d'Ivoire. Motivée par les crises récurrentes qui procèdent d'élections peu ou prou organisées. Lesquelles élections génèrent des sources de tensions telles que la frustration liée à l'échec des urnes qui conduit au passage à l'acte violent. En dehors de la violence qui n'est qu'une manifestation de la crise de confiance, on observe un recul de la pratique démocratique matérialisé par le refus d'aller au vote car les cartes électorales sont battues d'avance. Pire une participation quelconque constitue une caution morale donnée une parodie d'élection qui n'inspire pas confiance. Le problème au fondement de cette recherche procède du fait qu'en dépit d'une aide ou d'un soutien organisationnel aussi bien national qu'international, les acteurs électoraux ainsi que les institutions qui les animent souffrent d'une réelle crédibilité. Pour comprendre un tel problème, l'étude a reposé sur l'hypothèse selon laquelle ni les institutions, ni les acteurs en charge d'animer les institutions électorales ne bénéficient d'aucun crédit de la part des acteurs politiques et de leurs sympathisants lors des joutes électorales d'où la survenue des conflits électoraux. En d'autres mots, la méfiance réciproque entre acteurs politiques et à l'égard des institutions en charge des élections est à la genèse des conflits post-électoraux en cas de défaite mal acceptée par les « vaincus ». Cette hypothèse pour sa vérification a procédé par une enquête de terrain soutenue par des études de documents. La vérification de l'hypothèse a permis de comprendre qu'un accompagnement électoral aussi bien national qu'international existe pour des élections inclusives. Les Nations Unies, l'Union Européenne, l'Union Africaine et les organisations sous régionales telles que la CEDEAO constitue des soutiens dans les joutes électorales. Nous avons pu observer que la présence de ces organismes ne garantit pas la crédibilité des élections car les acteurs eux-mêmes ne font ni confiance aux institutions ni aux hommes qui les animent. Ils acceptent très mal la défaite et récusent les institutions. La culture du fair-play ou du bon perdant qui félicite son adversaire est absent du jeu électoral. Personne ne veut perdre et tous veulent gagner. Egoïsme et égocentrisme sont marqués par des sentiments ou complexes d'invaincus ou d'éternel victorieux et d'invincibilité chez les acteurs en compétition électorale. Dans une telle logique, les clivages ne peuvent que s'accroître et perdurer pour laisser libre court à des refus de la victoire de l'autre. En nous appuyant sur les travaux de AGNEW (1992), nous pouvons affirmer un rapprochement avec cette étude. En effet, plusieurs sources de tension vont

entraîner des émotions diverses conduisant au passage à l'acte. La crise de confiance résulterait également de plusieurs sources de tensions notamment les échecs répétés dans la quête du pouvoir. Ces échecs vont nourrir chez ces acteurs des frustrations qui vont les pousser à passer à l'acte en orchestrant, posant des actes de violence et en discréditant les institutions en charge des élections. Ce travail vient donc confirmer l'étude de PENAR (2016). Cette étude vient mettre en évidence l'écart entre le discours officiel et la réalité du terrain. Une institution regardée de loin comme étant un gage de crédibilité et d'éveil démocratique est perçue comme institution discréditée. Un discrédit qui pose d'ailleurs la problématique de l'audit des élections générales organisées en Côte d'Ivoire et partant de celles organisées sur le continent Africain.

REFERENCES

- Africaine, U. 2007. Charte africaine de la Démocratie, des Elections, Addis Abeba.
- Akinds, F. 2017. «on ne mange pas les ponts et le goudron»: les Sentiers sinueux d'une sortie de crise en côte d'ivoire. *Cairn. Info*, pp. 5-26.
- Arsene Brice Bado, M. Z. 2019. *Des Incertitudes Electorales: Prévenir Les atrocités Criminelles en côte d'ivoire*. United states Holocaust Memorial Museum.
- Bekoe, D. 2018. Les élections les plus difficiles en Afrique en 2018. *Africa center for strategic studies*.
- Bonang, V. K. 2017. *La prévention de la violence en période électorale*. DAKAR: Fondation Konrad Adenauer.
- Delpérée Francis, B. E.-B. (1997). Le contentieux électoral. *Annuaire international de justice constitutionnelle*, pp. 397-415.
- Economist Intelligence Unit. 2019. Democracy Index. *Economist Intelligence Unit*.
- International peace Institute. 2012. *Les conflits et la violence politique résultant des élections*. International Peace Institute.
- Jean-Jacques, S. 2016. La problématique des élections en Afrique : causes et manifestations des crises électorales. *Rev. hist. archéol. afr.*, Godo Godo, pp. 26-37.
- Kra, A. 2019. Violences électorales et crise de légitimité : quel modèle de démocratie pour L'Afrique ? *Thinking Africa*.
- Lustenberger, A. 2018. Camboge: élections et violence. *Magazine du KOFF*. MAGAZINE, U. (s.d.). Élections en Afrique de l'ouest et le Sahel, entre crise et espoir. *Unowas Magazine*.
- Meledje, D. F. 2009. Le contentieux électoral en afrique. *cairn.info*, pp. 139-155.
- Ndouba, S. P. 2016. Fidèle Gouandjika : Je reconnais ma défaite et je respecte la volonté des électeurs. *Elections Siriri Bulletin d'information sur le processus électoral*, 1.
- Organisation internationale de la Francophonie. 2018. *Manuel de capitalisation des bonnes pratiques en matière de contentieux électoral dans l'espace francophone*.
- Pétanhangui Arnaud Yéo, K. S. 2020. Démocratie en Côte d'Ivoire: Mythe ou réalité? *Afro Barometer*.
- Peter Penar, R. A. 2016. *La gestion des élections en Afrique Qualité des processus, confiance publique sont des questions centrales*. Afrobaromètre.
- PNUD. 2010. *Elections et prévention des conflits, Guide d'analyse, de planification et de programmation*.
- Sead Alihodzic, M. M.-C. 2020. *Gestion des risques électoraux dans la région du G5 Sahel*. Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale.
- STUDIES, A. C. 2017, AVRIL 25. Élections pacifiques au Ghana, fondées sur la confiance et la responsabilisation. *Élections pacifiques au Ghana, fondées sur la confiance et la responsabilisation*.
- UNION AFRICAINE. 2020. *Mission d'Observation Electorale de l'Union Africaine : Burkina Faso*. unowas.unmissions.org), U. (2021, SEPTEMBRE 29). *UNOWAS* (<https://unowas.unmissions.org>). Récupéré sur UNOWAS (<https://unowas.unmissions.org>): UNOWAS (<https://unowas.unmissions.org>)
- UNOWAS. 2017. <https://unowas.unmissions.org/fr/print/comprendre-la-violence-électorale-pour-mieux-la-prévenir>. Récupéré sur <https://unowas.unmissions.org/fr>
- Vincent DARRACQ, V. M. (2011). Les élections en Afrique : un mirage démocratique ? *Cairn. Info*, pp. 839-850.
